

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL  
1<sup>er</sup> JANVIER - 31 DÉCEMBRE 2007

Ce document est distribué aux missions permanentes et  
sera présenté au Conseil permanent de l'Organisation



**Organización de los Estados Americanos**  
**Organização dos Estados Americanos**  
**Organisation des États Américains**  
**Organization of American States**

17<sup>th</sup> and Constitution Ave., NW, • Washington, D.C. 20006

SG/OIG-26/08

Le 27 août 2008

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport annuel de l'Inspecteur général pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

Le Bureau de l'Inspecteur général vous fait parvenir ses rapports annuels afin qu'ils soient transmis à leur tour au Conseil permanent, en application des dispositions de la résolution AG/RES. 1321 (XXV-O/95).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma plus haute considération.

Linda P. Fealing  
Inspecteur général

Monsieur José Miguel Insulza  
Secrétaire général de  
l'Organisation des États Américains  
Washington, DC

PJ



**Organización de los Estados Americanos**  
**Organização dos Estados Americanos**  
**Organisation des États Américains**  
**Organization of American States**

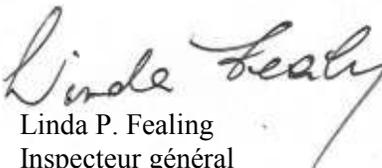
17<sup>th</sup> and Constitution Ave., NW, • Washington, D.C. 20006

Le 27 août 2008

Monsieur le Président,

En application de l'article 119 des Normes générales et de la résolution AG/RES. 1321 (XXV-O95), je vous fais parvenir ci-joint pour examen par le Conseil permanent, le Rapport annuel de l'Inspecteur général pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

  
Linda P. Fealing  
Inspecteur général

Monsieur Nestor Mendez  
Ambassadeur  
Représentant permanent du Belize  
près l'Organisation des États Américains  
Président du Conseil permanent  
Washington, DC

PJ

Rapport annuel de l'Inspecteur général

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2007

TABLE DES MATIÈRES

NOTE DE SYNTHÈSE.....	- 1 -
I. INTRODUCTION .....	- 6 -
II. INFORMATION GÉNÉRALE .....	- 6 -
A. Mandat.....	- 6 -
B. Qualité des travaux .....	- 8 -
C. Mise en oeuvre des recommandations .....	- 8 -
III. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS D'AUDIT .....	- 9 -
A. Audits achevés.....	- 9 -
B. Type d'audits .....	- 12 -
C. Commentaires du SG/OEA sur les rapports d'audit du BIG.....	-13-
D. Suivi des audits.....	- 13 -
E. Services de consultation .....	- 14 -
IV. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.....	- 15 -
V PARTICIPATION DU BIG AUX RÉUNIONS.....	- 15 -
VI. PLAN DE TRAVAIL POUR 2008.....	- 15 -
VII. DOTATION EN PERSONNEL .....	- 19 -
VIII. CRÉDITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE PERMANENTE .....	- 20 -
IX. INDÉPENDANCE.....	- 20 -
X. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES VÉRIFICATEURS EXTÉRIEURS.....	-21-

Annexe 1- Liste des audits, inspections, enquêtes et mémorandums .....	- 22 -
Annexe 2- Audits, inspections, enquêtes et mémorandums par secteur technique.....	- 23 -
Annexe 3- Plan de travail pour 2008 .....	- 24 -

## NOTE DE SYNTHÈSE

Le Bureau de l'Inspecteur général est le service chargé d'appliquer des procédés de vérification interne, d'assurer un examen systématique de la gestion et des contrôles comptables internes, de contribuer au renforcement des contrôles et d'améliorer la rentabilité de tous les bureaux, secrétariats, départements, programmes, divisions, unités, activités et projets du Secrétaire général de l'OEA, tant au Siège que dans les États membres. Conformément à l'Instruction 95-05, la finalité du Bureau de l'Inspecteur général est de conseiller et d'épauler le Secrétaire général et, par son intermédiaire, les secrétaires adjoints, les directeurs et les autres cadres du Secrétariat général dans le bon exercice de leurs fonctions en leur soumettant des analyses, des évaluations, des résultats d'enquêtes, des recommandations et des commentaires appropriés sur les activités en question.

L'Instruction 05-08, Corr. 1 en date du 14 avril 2005 décrit la politique du Secrétariat général visant à encourager la dénonciation des mauvaises conduites financières et administratives et à protéger les dénonciateurs d'irrégularités, les informants et les témoins contre toutes représailles. L'Inspecteur général dispose d'une ligne de communication directe qui permet de dénoncer les allégations d'inconduite financière. Toutes les questions portées devant l'Inspecteur général à des fins d'enquête sont évaluées et comparées aux éléments d'information connus pour déterminer leur crédibilité et leurs effets sur les contrôles internes.

Le BIG a publié dix rapports d'audits, un rapport d'enquêtes et un d'inspection des audits achevés pendant l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les audits de 2007 comprenaient un examen des processus opérationnels et des transactions des services du Sous-secrétariat aux questions administratives et financières (SAF) au Siège et dans cinq Bureaux hors siège du Secrétariat général. Le BIG a examiné les dépenses et les rapports au titre de quinze (15) projets financés par des Fonds spécifiques et par le FEMCIDI pour déterminer si les activités ont été menées conformément aux conditions des accords signés et si les objectifs ont été atteints d'une manière rentable. En 2007, Le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) a examiné une plainte présentée par une ancienne titulaire d'un contrat à la tâche en qualité d'observateur spécial (SOC) concernant les conditions et modalités de son contrat à la tâche et a fait rapport sur l'inspection des fonds pour situations de crise et de la petite caisse au Siège. Le BIG s'est aussi mis directement en relation avec les Directeurs respectifs et a formulé des recommandations adéquates visant à remédier aux déficiences des contrôles internes qui ont été détectées dans les processus opérationnels liés au recrutement d'employés engagés d'emblée à un échelon supérieur et le processus d'ouverture des soumissions du Comité d'adjudication des marchés de l'OEA. Le recours à la ligne de communication directe du BIG est un mécanisme supplémentaire visant à dénoncer les allégations de conduite contraire à l'éthique, d'inconduite due à des activités frauduleuses ou abusives, concernant des transactions financières réalisées par le personnel du Secrétariat général de l'OEA (SG/OEA) ou des titulaires de contrats à la tâche. Les questions dont a été saisi le BIG en 2007 et qui comportaient un risque inhérent aux contrôles internes du Secrétariat général ou des anomalies relevées dans les règles et politiques en vigueur, ont fait l'objet d'enquêtes aux fins de l'adoption des mesures nécessaires.

Les activités d'audit menées par le BIG ont comporté cinquante-quatre recommandations visant à améliorer en permanence des résultats des programmes au moyen de processus opérationnels et de directives portant sur les procédures, d'une gestion responsable des ressources et d'une responsabilisation de la direction. Les audits sont répartis en audits de gestion et audits

de conformité à l'Annexe 1 tandis que les activités d'audit achevées en 2007 sont énumérées à l'Annexe 2 et ventilées par secteur technique.

Les rapports soumis par l'Inspecteur général ont tous été approuvés par le Secrétaire général.

Les actions entreprises par le BIG revêtent la forme de consultations en cours d'audit interne, de distribution de projets de rapports d'audit à des fins de commentaires avant la soumission du rapport final au Secrétaire général pour approbation, ainsi que de discussions sur les activités opérationnelles actuelles et proposées, d'examen des processus de gestion avant leur distribution et de participation en qualité d'observateur aux diverses réunions du Secrétariat général; elles ont pour objet de faciliter et d'encourager une communication franche avec le Secrétariat général. Grâce à ses efforts systématiques, le BIG encourage une gestion responsable des ressources, la création d'un climat propice à la responsabilisation et à la transparence ainsi qu'à une amélioration des résultats des programmes à travers le Secrétariat général. Le BIG continue d'exercer des effets positifs cohérents sur la rentabilité et l'efficacité globales du Secrétariat général.

Le taux de mise en oeuvre des recommandations approuvées est un facteur important qui permet de déterminer le succès des services d'audit fournis par le BIG. Le succès et l'utilité de la fonction d'audit dépendent de la valeur et de l'importance que le personnel de direction accorde à cette fonction et des modalités d'intégration aux opérations du Secrétariat général. Les recommandations formulées par le BIG pour 2005 et les années précédentes ont été mises en oeuvre et finalisées. Au moment de l'élaboration du présent rapport, sur les soixante-quatorze recommandations qui ont été émises pour 2006, treize (18%) sont encore en cours d'application, tandis que sur les cinquante-quatre qui ont été formulées pour 2007, huit (15%) sont encore en cours d'application.

La Commission des vérificateurs extérieurs a formulé dans son rapport d'audit des états financiers de l'OEA pour 2007 des avis «sans réserve» en ce qui concerne tous les fonds et entités d'importance administrés par le SG/OEA et a réaffirmé le statut et le rôle considérables qui reviennent au BIG en qualité de garant essentiel et permanent d'une structure d'évaluation et de préservation des mécanismes de contrôle interne. J'ai le plaisir d'annoncer que, suite aux recommandations issues du Bureau de l'Inspecteur général et de la Commission des vérificateurs extérieurs, le Sous-secrétariat aux questions administratives et financières (SAF) a déployés d'importants efforts pour consolider et renforcer les outils administratifs et de communication du SG/OEA et moderniser les Systèmes de gestion des ressources de l'OEA pour assurer une plus grande efficacité, transparence et responsabilisation dans l'exercice de ses fonctions. L'Inspecteur général félicite les divers services du Secrétariat général qui ont pris un certain nombre d'initiatives en faveur d'une meilleure gestion. Plusieurs initiatives sont encore en cours d'élaboration, mais il convient d'indiquer ci-dessous quelques-unes des réalisations les plus remarquables de 2007 ayant trait aux contrôles internes de l'OEA et qui sont dues aux efforts conjugués du BIG et des services du Secrétariat général:

- Le Règlement du personnel a été mis à jour.
- Une nouvelle politique de recouvrement des coûts indirects a été mise en oeuvre.
- Le Département des services budgétaires et financiers (DSBF) a présenté le Portail financier visant à fournir des informations, documents et rapports, y compris les Rapports trimestriels de gestion des ressources.
- Le DSBF a pris des dispositions pour offrir une formation au personnel du SG/OEA en

- vue d'une certification en gestion financière du secteur public (CGFM).
- Le premier processus de contrôle opérationnel annuel a été institué, assorti d'un enregistrement systématique des résultats obtenus et des ressources utilisées par le Département de la planification, du contrôle et de l'évaluation (DPCE).
  - Des manuels et procédures ont été élaborés et distribués par le Sous-secrétariat aux affaires politiques (SAP) à l'intention des missions d'observation des élections détachées par l'OEA.
  - Des cours de formation ont été dispensés par le SAF, le DPCE et le SAP à divers processus de gestion, y compris le système OASES, un nouveau système d'évaluation de la performance, la gestion, le suivi et l'évaluation des projets, la coopération dans le domaine électoral et l'observation des élections.
  - Un Manuel de procédures régissant les programmes de bourses d'études et de perfectionnement de l'OEA a été approuvé.
  - Un manuel financier pour la conclusion d'accords relatifs aux fonds spécifiques a été distribué.
  - Une proposition visant à adopter les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en vue d'établir des rapports financiers plus complets, de meilleurs processus opérationnels et une structure de gestion financière et administrative responsable a été présentée au Conseil permanent.
  - Le Projet de réaménagement et de restructuration du Sous-secrétariat aux questions administratives et financières (STAMP) a été mis en place pour transformer et moderniser les Systèmes de gestion des ressources de l'OEA, lequel comporte notamment une rationalisation des processus de gestion qui normalisera les politiques, accroîtra la transparence, établira des directives bien définies en matière de responsabilisation, assurera une formation et rendra obligatoire l'application d'un Code d'éthique.
  - Le Département des services informatiques et technologiques (DITS) a amélioré la performance globale du système OASES, y compris par l'application de plusieurs modules OASES, la consolidation des serveurs, la mise en oeuvre de nouvelles politiques sécuritaires et la mise à niveau des applications OASES.
  - L'élaboration d'un nouveau module de contrôle des stocks dans le cadre du système OASES a été entreprise.

L'adoption des nouvelles Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) qui a été proposée au Conseil permanent en 2007 permettra à l'OEA d'élaborer des rapports financiers comparables à ceux d'organisations internationales analogues, d'adopter les meilleures pratiques et d'établir des rapports financiers plus utiles et plus complets. Les changements les plus importants qui devraient découler de cette nouvelle méthode d'établissement des rapports financiers ont trait à la reconnaissance des actifs et passifs, ainsi qu'à l'enregistrement en bonne et due forme des recettes et des dépenses. Les exemples figurant ci-dessous montrent certains des changements significatifs escomptés:

- Le montant des quotes-parts sera enregistré dans les recettes le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice budgétaire en cours et le montant non recouvré des quotes-parts dans les sommes à recevoir jusqu'à ce qu'il soit versé dans sa totalité.
- Des gains ou des pertes pourront être réalisés sur l'enregistrement des valeurs du marché des investissements.
- Les avantages sociaux échus seront imputés au budget pour toute la durée du contrat.
- Les obligations non liquidées ne seront pas comptabilisées dans les dépenses tant qu'elles ne seront pas acquittées.

- Les avances au titre des frais de voyage et autres avances à justifier ne seront pas considérées comme des dépenses tant que le montant effectif des dépenses ne sera pas connu et les montants non dépensés de ces avances seront enregistrés dans les sommes à recevoir (éléments d'actif).

Dans son Rapport d'audit de 2007, la Commission des vérificateurs extérieurs a souligné la nécessité de veiller à ce que les questions de contrôle soient prises en compte pendant les processus de gestion et de modernisation des opérations de l'OEA. Elle a recommandé que le SG/OEA élabore un plan d'action pour assurer la transition aux nouvelles Normes budgétaires et financières et entreprendre aussi une action d'information auprès des utilisateurs intérieurs et extérieurs des états financiers. Elle a demandé que le SAF explique la façon dont les nouvelles normes influenceront sur l'établissement des rapports financiers et a réaffirmé la nécessité de:

- Faire face à l'insuffisance des ressources pour atteindre les objectifs essentiels de l'OEA.
- Mettre en place un mécanisme de recouvrement des coûts indirects (RCI) ayant force exécutoire, institutionnalisé et durable, ainsi qu'un Système d'évaluation de la performance.
- Moderniser les processus de gestion pour assurer un plus haut niveau de transparence et de responsabilisation et cohérence dans les questions de gestion financière et modifier les politiques et les procédures.
- Dispenser des cours adéquats de formation pour assurer la transition à la nouvelle méthode d'établissement des rapports financiers.
- Recourir pleinement au système OASES pour répondre aux besoins des utilisateurs en matière d'établissement de rapports.
- Consolider les sites Web.
- Perfectionner les processus d'examen des comptes et des procédés importants.
- Fournir une formation à l'éthique au personnel du Secrétariat général.

L'Inspecteur général approuve les recommandations de la Commission visant à assurer une transition efficace et satisfaisante à l'adoption des Normes comptables internationales, ainsi qu'un accroissement de la responsabilisation et de la transparence.

Le Plan de travail du BIG pour 2008 est intégré à l'Annexe 3 du présent Rapport et comprend les questions mentionnées dans le rapport de la Commission des vérificateurs extérieurs pour l'exercice budgétaire 2007. Le Plan de travail du BIG est axé sur l'examen des activités représentant le plus haut risque et de celles qui encouragent l'économie, la rentabilité et l'efficacité des opérations du SG/OEA. Il comporte un examen des divers processus de gestion et transactions réalisées par l'intermédiaire du SAF, y compris ceux des Bureaux hors siège du Secrétariat général, ainsi que des projets financés par des fonds spécifiques et le FEMCIDI.

Outre les questions mentionnées dans le rapport de la Commission des vérificateurs extérieurs pour 2007 et les conditions dans lesquelles sont appliqués les contrôles internes en général, les difficultés qui se présentent au SG/OEA pour 2008 et qui préoccupent l'Inspecteur général sont notamment:

- La capacité de la politique de RCI d'atteindre les objectifs visés.
- L'insuffisance des ressources dont dispose le Secrétariat général pour exécuter ses mandats.
- Les politiques et procédures inappropriées ou désuètes.
- Le recours considérable au mécanisme des contrats à la tâche dans tout le Secrétariat

- général.
- Les mécanismes de contrôle interne dans les Bureaux et entités hors siège et la nécessité d'une formation au système OASES de l'ensemble du personnel administratif pour lui permettre de réclamer les transactions financières administratives nécessaires.
  - Le manque d'un plan de dotation en personnel visant à déterminer les besoins en ressources humaines à travers le Secrétariat général ainsi que la question des niveaux de classement et des définitions d'emploi appropriés.
  - Le manque d'un processus systématique d'examen des opérations financières et de visites du DSBS dans les Bureaux hors siège.
  - La nécessité d'améliorer le suivi, l'évaluation et la gestion des projets au Siège.

Depuis un certain nombre d'années, la Commission des vérificateurs extérieurs comme l'Inspecteur général se sont montrés préoccupés par la question des ressources en personnel du BIG et la Commission a recommandé que la demande présentée par l'Inspecteur général pour étoffer les effectifs du BIG soit examinée en priorité et favorablement. En 2007, la Commission a aussi renouvelé sa recommandation, à savoir que le Secrétariat général, de concert avec le BIG, doit mettre au point une méthode pour assurer qu'un volume adéquat de fonds au titre du recouvrement des coûts indirects est affecté aux activités de contrôle des audits. Conformément aux recommandations de 2006 émises par la Commission des vérificateurs extérieurs, le Département des ressources humaines et l'Inspecteur général ont collaboré pour répondre aux besoins en personnel du BIG et ont mis au point un plan de dotation en personnel qui a été présenté pour approbation au Secrétaire général. L'insuffisance des ressources empêche le BIG de répondre de façon adéquate aux besoins d'audit du Secrétariat général, de publier les rapports dans des délais raisonnables et d'assurer un suivi systématique des recommandations en cours d'application et d'appliquer les recommandations de la Commission en matière de formation et d'évaluation par des pairs.

L'Inspecteur général est directement responsable devant le Secrétaire général et ses activités sont régies par les articles des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, l'Instruction N°95-05 et le Règlement budgétaire et financier, ainsi que par d'autres directives de l'OEA. L'Inspecteur général jouit d'une indépendance totale dans la planification des programmes d'audit et dans toutes les activités d'audit. Il bénéficie d'une entière autonomie technique et de la plus large autonomie de gestion possible. Malgré son indépendance opérationnelle, le BIG fonctionne comme un élément essentiel du Secrétariat général en assurant une gestion responsable des ressources ainsi qu'en créant un climat propice à la responsabilisation, à la transparence et à une amélioration des résultats dans l'exécution des programmes de l'OEA. Le BIG est assujéti aux contraintes financières du Secrétariat général.

## I. INTRODUCTION

En application de l'article 119 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen du Conseil permanent le Rapport annuel des activités d'audit réalisées par le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) pendant l'exercice clos le 31 décembre 2007. Ce rapport contient les propositions formulées par la Commission des vérificateurs extérieurs et une analyse du niveau des ressources qui serait adéquat, y compris du nombre des effectifs affectés au Bureau de l'Inspecteur général.

## II. INFORMATION GÉNÉRALE

### A. Mandat

Conformément à l'article 117 des Normes générales de fonctionnement, le Secrétaire général a établi des procédures d'audit interne appropriées pour vérifier la conformité aux normes et réglementations en vigueur, en particulier par un examen systématique et sélectif des transactions officielles et des procédures de gestion liées aux ressources administrées par le Secrétariat général. Le Secrétariat général a pour politique de maintenir un système d'audit interne efficace et indépendant pour aider le Secrétaire général et les organes directeurs à assurer le suivi à la fois de la façon dont les divers échelons de la direction s'acquittent de leurs responsabilités en ce qui concerne les programmes et ressources du Secrétariat général et de la conformité au système juridique qui régit le Secrétariat général.

Conformément aux normes pour la pratique professionnelle qui le régissent, l'audit interne constitue une activité indépendante et objective de conseil et de garantie conçue pour créer une valeur ajoutée et améliorer le fonctionnement de l'Organisation. La fonction d'audit interne établit un programme continu d'évaluation des tâches, de maintien de l'intégrité financière et de mesure de la conformité aux règles, politiques et procédures, de protection des actifs, d'économie et de rentabilité de l'utilisation des ressources, ainsi que d'évaluation de l'efficacité de la gestion des programmes et projets en vue d'atteindre les objectifs visés. Le contrôle des accès au titre de la préservation des avoirs qui comprend une répartition appropriée des tâches a pour objet de protéger les avoirs et dossiers contre des atteintes à leur intégrité, des vols, des pertes, une utilisation abusive ou des altérations non autorisées.

Pour pouvoir évaluer de façon efficace l'exécution des programmes et les résultats obtenus, il est indispensable de disposer d'un mécanisme satisfaisant de contrôle interne. Le climat dans lequel sont exercés les contrôles internes donne le ton d'une organisation et détermine la façon dont le risque est perçu et traité par la direction. La direction du SG/OEA est chargée de créer et de maintenir un climat propice à un contrôle interne satisfaisant pour assurer que les objectifs de l'OEA sont atteints. Les Systèmes d'information font partie de la composante Information et communication du contrôle interne. L'audit interne est un élément essentiel de l'ensemble des systèmes de comptabilité et il permet notamment de déceler et de rectifier les conditions qui présentent des risques inutiles, d'identifier des possibilités d'amélioration et d'aider l'Organisation à atteindre ses objectifs, tout en maintenant les risques à un niveau tolérable.

L'Instruction N° 95-05 du Secrétaire général en date du 8 mai 1995 a porté création du Bureau de l'Inspecteur général et lui a donné pour mandat d'appliquer les procédures d'audit interne et d'exercer les fonctions connexes; cette instruction contient aussi la déclaration de responsabilité, la finalité et la sphère de compétence du Bureau en ce qui a trait aux audits internes ainsi que la composition du Bureau de l'Inspecteur général. La finalité du Bureau de l'Inspecteur général est de conseiller et d'épauler le Secrétaire général et, par son intermédiaire, les secrétaires adjoints, les directeurs et les autres cadres du Secrétariat général dans le bon exercice de leurs attributions en leur soumettant des analyses, des évaluations, des résultats d'enquêtes, des recommandations et des commentaires appropriés sur les activités en question. En particulier, le Bureau de l'Inspecteur général est chargé d'assurer un examen systématique de la gestion de l'Organisation et des contrôles internes de la comptabilité, de contribuer au renforcement des contrôles et d'améliorer la rentabilité de tous les bureaux, départements, programmes, divisions, unités, activités et projets du Secrétariat général de l'OEA, tant au Siège que dans les États membres. Conformément aux Normes générales de fonctionnement, les audits mettent en exergue les propositions présentées par la Commission des vérificateurs extérieurs, en particulier la nécessité de faire essentiellement porter les efforts sur les secteurs à Haut risque. Le BIG formule des recommandations visant à promouvoir l'économie, la rentabilité et l'efficacité des opérations du Secrétariat général et à assister tous les échelons de la direction dans la prévention ou la détection des cas de fraude et d'abus.

L'Instruction 05-08, Corr. 1 en date du 14 avril 2005 décrit la politique du Secrétariat général visant à encourager la dénonciation des mauvaises conduites financières et administratives et à protéger les dénonciateurs d'irrégularités, les informants et les témoins contre toutes représailles. Cette politique joue un rôle essentiel dans la lutte contre la fraude. Le recours à la ligne de communication directe du BIG permet d'offrir un mécanisme supplémentaire destiné à dénoncer les allégations de conduite contraire à l'éthique, de faute de la part de membres de services ou d'activités frauduleuses ou abusives concernant des transactions financières réalisées par le personnel du SG/OEA ou des titulaires de contrats à la tâche. Cette Instruction dispose que l'Inspecteur général, le Sous-secrétaire du Sous-secrétariat aux questions administratives et financières, le Directeur du Département des ressources humaines, le Directeur du Département des services juridiques et le Président de l'Association du personnel sont autorisés à recevoir des informations d'informants. Tous les responsables compétents qui reçoivent des informations utiles doivent sans délai en informer l'Inspecteur général par écrit, en envoyant une copie au Secrétaire général aux fins de l'adoption des mesures nécessaires.

Le BIG s'emploie principalement à aider les États membres et le Secrétariat général à gérer de façon responsable les ressources et à créer un climat propice à la responsabilisation, à la transparence et à l'amélioration des résultats dans l'exécution des programmes de l'OEA. Les activités d'audit ont pour objet de déterminer si les fonctions de planification, d'organisation, de gestion, de documentation, de comptabilité, de garde et de contrôle des ressources sont remplies de façon rationnelle, efficace et économique et sont conformes aux:

- i) instructions, politiques, normes, règles, manuels, procédures et autres dispositions administratives qui sont établis; et aux
- ii) buts généraux de l'Organisation et aux normes supérieures régissant la pratique administrative.

Dans son rapport, le BIG indique dans quelle mesure le système des contrôles internes au sein du Secrétariat général est adéquat et efficace, et évalue notamment l'intégrité des données financières, la conformité aux directives relatives à l'administration des programmes de l'OEA, l'efficacité de la gestion des programmes et projets conformément aux conditions des accords signés, le rendement et l'efficacité du système informatisé OASES, le mécanisme de contrôle de la sécurité et des applications, ainsi que l'utilisation rationnelle et la protection des avoirs. Dans ses rapports d'audit, le BIG définit les initiatives stratégiques qu'il applique et formulent des recommandations visant à rectifier les points faibles qui ont été relevés et à améliorer la responsabilisation et les résultats à travers tout le Secrétariat général. Le BIG évalue les composantes des contrôles internes par rapport aux risques perçus au sein du Secrétariat général, y compris dans la structure organisationnelle, les normes opérationnelles et le risque y afférent pour les programmes ou les opérations.

## **B. Qualité des travaux**

Le BIG garantit la qualité de son travail en s'acquittant de ses attributions conformément aux dispositions de son mandat, aux règles et directives du Secrétariat général et aux normes régissant la pratique professionnelle de l'audit interne approuvées par l'Institut des vérificateurs internes. Ces normes régissent l'indépendance, la compétence, l'objectivité et la diligence du BIG, la portée et l'exécution des activités d'audit interne et le soin professionnel dont doivent être empreints les services d'audit. Tous les cadres du Bureau de l'Inspecteur général sont membres de l'Institut des vérificateurs internes.

## **C. Mise en oeuvre des recommandations**

En application de l'Instruction N° 95-05, l'Inspecteur général soumet des rapports contenant les résultats des audits et les recommandations formulées à l'intention du Secrétaire général. Le Secrétaire général achemine aux membres de la direction les résultats et les recommandations des audits approuvés. Conformément à l'Instruction N° 95-05, dans les 30 jours suivant la réception du rapport transmis par le Secrétaire général, les responsables doivent veiller à ce que les mesures correctrices appropriées soient adoptées ou planifiées et fournir un rapport écrit faisant état de l'action menée sur les recommandations formulées ou les déficiences détectées par l'Inspecteur général. Les recommandations émises par le BIG ont pour objet de contribuer à une amélioration de la gestion, à un renforcement de la responsabilisation et à un accroissement de la transparence; ces recommandations reçoivent les notations suivantes: Haut risque, Risque moyen et Risque faible. Elles sont censées avoir des conséquences de très grande portée pour les résultats du Secrétariat général et sa capacité de réaliser les activités qui font l'objet d'un mandat. La mise en oeuvre de ces recommandations peut exiger le recouvrement des sommes dues à l'Organisation et aboutirait à une amélioration de la productivité, des flux de travail et de l'efficacité des programmes. L'Inspecteur général est chargé de faire rapport à la Commission des vérificateurs extérieurs sur la production de tous les rapports soumis au Secrétaire général.

Dans le rapport d'audit de 2007, la Commission des vérificateurs extérieurs a réaffirmé que le BIG est le garant essentiel et permanent d'une structure d'évaluation et de préservation des mécanismes de contrôle interne. Le taux de mise en oeuvre des recommandations approuvées est un facteur important qui permet de déterminer le succès des services d'audit fournis par le BIG. Le suivi des mesures prises pour mettre en application les recommandations revêt une

importance cruciale pour évaluer les effets du BIG sur le Secrétariat général et quantifier les améliorations apportées. Pour déterminer l'action menée sur les déficiences signalées dans les rapports d'audit, le Bureau de l'Inspecteur général a établi avec succès un système de suivi des mesures adoptées par le Secrétariat général pour mettre en application les recommandations. Ce système de suivi évalue l'efficacité des mesures prises en application des recommandations, et les rapports qui en découlent sont soumis à la Commission des vérificateurs extérieurs dans le cadre de l'examen annuel de ces recommandations.

### III. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS D'AUDIT

#### A. Audits achevés

Pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007, le BIG a réalisé dix audits, une enquête et une inspection. Outre l'évaluation des risques liés aux états de paie, aux processus de décaissements et d'achats au Secrétariat général, le BIG a axé ses activités sur les secteurs à très haut risque qui ont les plus grandes chances de compromettre la capacité de l'OEA d'exécuter de façon efficace ses mandats, tels que les risques de vulnérabilité liés au système Internet, aux avances à justifier, au stock d'actifs fixes de l'OEA et aux activités opérationnelles réalisées dans les Bureaux hors siège au Guatemala, au Guyana, au Suriname, au Nicaragua et au Venezuela. En outre, en 2007 le BIG a mené une enquête sur une plainte déposée par une ancienne titulaire d'un contrat à la tâche en qualité d'observateur spécial (SOC) concernant les conditions et modalités de son contrat et a effectué une inspection des fonds pour situations de crise et de la petite caisse au Siège. Le BIG s'est mis directement en relation avec les Directeurs intéressés au sujet des faiblesses du contrôle interne détectées dans les processus opérationnels liés au recrutement d'employés engagés d'emblée à un échelon supérieur et au processus d'ouverture des soumissions du Comité d'adjudication des marchés de l'OEA. Le BIG a passé en revue quinze projets, évaluant et examinant les transactions financières et les rapports y afférents, ainsi que l'efficacité et la rentabilité de la gestion de ces projets, pour déterminer si les activités ont été menées conformément aux conditions des accords signés et si les objectifs ont été atteints d'une manière rentable. Sur les quinze projets considérés en 2007, dix ont été financés par des fonds spécifiques et cinq par le FEMCIDI. Le BIG a formulé cinquante-quatre recommandations visant à remédier aux déficiences des contrôles internes qui ont été détectées. Les rapports soumis par l'Inspecteur général ont tous été approuvés par le Secrétaire général.

La Commission des vérificateurs extérieurs a émis des avis «sans réserve» dans son rapport d'audit des états financiers de l'OEA pour 2007 en ce qui concerne tous les fonds et entités d'importance administrés par le SG/OEA et a réaffirmé le statut et le rôle considérables qui reviennent au BIG en qualité de garant essentiel et permanent d'une structure d'évaluation et de préservation des mécanismes de contrôle interne. L'Inspecteur général félicite les divers services du Secrétariat général qui ont pris un certain nombre d'initiatives en vue d'une meilleure gestion. Outre le recouvrement de sommes dues à l'Organisation, des résultats remarquables ont été obtenus en 2007 grâce aux efforts conjugués du BIG et du Secrétariat général; un résumé des résultats les plus notables figure ci-dessous.

- La Commission des vérificateurs extérieurs a déterminé que les conditions générales dans lesquelles ont été appliquées au Secrétariat général en 2007 ont été efficaces.
- Aucune faiblesse importante ou situation à signaler n'a été notifiée.
- La Commission est satisfaite des progrès accomplis par le Secrétariat général et le BIG dans l'application des recommandations formulées en 2006, malgré le volume limité des

ressources.

- Sur toutes les recommandations qui ont été émises par le BIG pour 2006, 82% ont été mises en oeuvre et pour 2007, 85%.
- L'Instruction 07-01 Rév. 1 présente une nouvelle politique de recouvrement des coûts indirects pour la gestion et le suivi des projets.
- Le Règlement du personnel a été mis à jour.
- Le Département des services budgétaires et financiers (DSBF) a présenté le Portail financier visant à fournir des informations, documents et rapports, y compris les Rapports trimestriels de gestion des ressources et les états financiers.
- Divers processus opérationnels du DSBF ont été automatisés.
- Le premier processus de contrôle opérationnel annuel a été institué par le Département de la planification, du contrôle et de l'évaluation (DPCE), assorti d'un enregistrement systématique des résultats obtenus et des ressources utilisées.
- Des manuels et procédures ont été élaborés et distribués par le Sous-secrétariat aux affaires politiques (SAP) à l'intention des missions d'observation des élections détachées par l'OEA.
- Des cours de formation à divers processus opérationnels ont été dispensés par le SAF, le DPCE et le SAP, y compris le système OASES, un nouveau système d'évaluation de la performance, la gestion, le suivi et l'évaluation des projets, la coopération dans le domaine électoral et l'observation des élections.
- Des directives concernant le remise à disposition/le transfert hors Siège, la gestion et le remplacement des véhicules officiels hors Siège ont été distribuées.
- Un manuel financier pour la conclusion d'accords relatifs aux fonds spécifiques a été distribué.
- Une proposition visant à adopter les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en vue d'établir des rapports financiers plus complets, de meilleurs processus opérationnels et une structure de gestion financière et administrative responsable a été présentée au Conseil permanent.
- Le Projet de réaménagement et de restructuration du Sous-secrétariat aux questions administratives et financières (STAMP) a été mis en place pour transformer et moderniser les Systèmes de gestion des ressources de l'OEA, lequel comporte notamment une rationalisation des processus de gestion qui normalisera les politiques, accroîtra la transparence, établira des directives bien définies en matière de responsabilisation, assurera une formation et rendra obligatoire l'application d'un Code d'éthique.
- Le Département des services informatiques et technologiques (DSIT) a amélioré l'infrastructure de systèmes et les services de réseaux en consolidant l'ensemble des serveurs existants, ainsi que les bases de données, les applications et les sites Web.
- Des systèmes de gestion élaborés sur place ont été mis en place pour le programme de bourses d'études, le Bureau du Protocole, le DPCE, le Sous-secrétariat à la sécurité multidimensionnelle, l'évaluation des résultats, l'inscription à l'Assemblée générale, ainsi qu'un nouveau système de communication interne "OEA Connect".
- Une installation opérationnelle hors site a été créée pour la planification de mesures d'urgence.
- Le DSIT a amélioré la performance du système OASES au moyen d'une mise à niveau technique du progiciel de gestion intégrée et de la base de données.
- La sécurité des systèmes d'information a été améliorée au moyen de systèmes de détection des intrusions et d'outils élaborés sur place afin de protéger le répertoire actif de l'OEA, élaboration d'un système d'authentification de sécurité par jeton et diffusion de nouvelles politiques de réseau et procédures d'accès applicables aux utilisateurs.

- Un nouveau module de contrôle des stocks a été mis en place dans le cadre du système OASES.

Bien qu'elle ait rendu hommage aux initiatives relatives à l'efficacité opérationnelle, y compris au Projet de réaménagement et de restructuration du Sous-Secrétariat aux questions administratives et financières (STAMP), la Commission a souligné la nécessité d'assurer que les questions de contrôle seront prises en compte dans les processus de gestion et de modernisation des opérations de l'OEA. Outre ses recommandations visant à remédier à l'insuffisance des ressources pour atteindre les objectifs essentiels de l'OEA et faisant état de la nécessité d'effectuer un travail de proximité et de communication auprès des utilisateurs pour assurer une transition sans heurts aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), la Commission des vérificateurs extérieurs a recommandé notamment en 2007:

- Un mécanisme durable, ayant force exécutoire et institutionnalisé pour le recouvrement des coûts indirects au titre des fonds spécifiques.
- Un plan, comportant une version révisée des politiques et procédures et une formation appropriée, en vue de la transition du Règlement budgétaire et financier aux nouvelles normes IPSAS.
- Une pleine utilisation du système OASES visant à répondre aux besoins des utilisateurs en matière d'établissement de rapports, la centralisation des conditions des accords de projet, des processus opérationnels, la cohérence des questions de gestion financière et l'amélioration de l'intégrité des données.
- Des règles normalisées pour la conclusion d'accords de projets et un processus pour l'évaluation de la conformité.
- Une ré-évaluation du mécanisme des contrats à la tâche et un renforcement du processus de contrôle des contrats à la tâche.
- La consolidation des sites Web et l'attribution des responsabilités de leur contenu.
- La modernisation des politiques et des procédures opérationnelles de l'OEA visant à assurer un niveau plus élevé de transparence et de responsabilisation.
- Un Système d'évaluation de la performance fondé sur des règles communes, une utilisation efficace des ressources pour des services de qualité et des résultats et des analyses et rapports utiles.
- Une amélioration des processus d'examen des principaux comptes et opérations.
- Une évaluation de la politique relative aux voyages et un examen dans des délais raisonnables des pièces justificatives au titre des dépenses de voyage.
- Des cours de formation technique et éthique.
- Un niveau suffisant de personnel et une méthode de suivi des contrôles internes dans les Bureaux hors siège.
- Un meilleur rapprochement des résultats du suivi des actifs fixes avec ceux de leur inventaire.

L'inspecteur général approuve ces recommandations émises par la Commission des vérificateurs extérieurs.

## **B. Type d'audits**

Les activités d'audit achevées en 2007 ont été axées sur des propositions liées aux questions financières et gestionnelles signalées dans le rapport d'audit de 2006 de la Commission des vérificateurs extérieurs, conformément aux dispositions des Normes générales. Elles ont porté sur les opérations présentant le plus haut niveau de risque et celles qui recèlent le plus grand potentiel d'accroissement de la rentabilité, de l'économie et de l'efficacité au sein du Secrétariat général.

Les audits de gestion et de conformité effectués en 2007 sont énumérés à l'Annexe 1 et ventilés par secteur technique à l'Annexe 2. Les audits de gestion ne se limitent pas à un examen des dossiers et des pièces justificatives, ils contiennent aussi des recommandations sur l'adoption de mesures qui ont pour effet d'accroître l'efficacité des opérations, de renforcer la gestion et les mécanismes de contrôle comptable, de réduire les coûts, d'utiliser de façon rationnelle les avoirs de l'OEA et de prévenir les pertes. Les audits de gestion consistent à analyser les services et les opérations du SG/OEA, y compris d'évaluer leurs structure, contrôles, procédures et processus. Ils ont pour objectif de déterminer si les objectifs de contrôle en matière de planification, de qualité de la productivité, d'économie, d'efficacité et de rentabilité d'une division, activité ou opération du Secrétariat général sont atteints. Les audits de conformité ont consisté à évaluer la façon dont le SG/OEA a respecté les directives et conditions établies pour les accords de projet. Leur objectif est de déterminer la conformité des systèmes ou processus en place aux lois, règles, réglementations politiques et procédures en vigueur, ainsi qu'aux conditions et modalités des accords de projet signés entre l'Organisation et les États membres, les bailleurs de fonds et les autres contributeurs. En 2007, l'Inspecteur général a également publié des rapports ayant trait à une enquête et à une inspection.

En 2007, les audits de processus de gestion ont porté sur les services du Sous-secrétariat aux questions administratives et financières. Les activités de gestion et les relevés financiers de cinq Bureaux hors siège ont aussi été examinés. En 2007, le BIG a passé en revue les dépenses et les rapports au titre de quinze projets (15) financés par des Fonds spécifiques et par le FEMCIDI pour déterminer si les activités ont été menées conformément aux conditions des accords signés et si les objectifs ont été atteints d'une manière rentable. Le BIG a fait rapport sur une enquête concernant une plainte présentée par une ancienne titulaire d'un contrat à la tâche en qualité d'observateur spécial (SOC), ainsi que sur l'inspection des fonds pour situations de crise et de la petite caisse au Siège. Il a directement adressé à trois Directeurs des recommandations visant à remédier aux déficiences des contrôles internes détectées au cours de certains processus de gestion.

L'Instruction 05-08, Corr. 1 en date du 14 avril 2005 décrit la politique du Secrétariat général visant à encourager la dénonciation des mauvaises conduites financières et administratives et à protéger les dénonciateurs d'irrégularités, les informants et les témoins contre toutes représailles. Cette politique joue un rôle essentiel dans la lutte contre la fraude. Le recours à la ligne de communication directe du BIG a permis d'offrir un mécanisme supplémentaire visant à dénoncer les allégations de conduite contraire à l'éthique, de faute de la part de membres des services ou d'activités frauduleuses ou abusives concernant des transactions financières réalisées par le personnel du SG/OEA ou des titulaires de contrats à la tâche. Les dossiers présentés au BIG en 2007 et qui ont posé un risque inhérent pour les contrôles internes du Secrétariat général ou les anomalies relevées dans les règles et politiques existantes ont fait l'objet d'enquêtes en vue de l'adoption de mesures appropriées.

### **C. Commentaires du SG/OEA sur les rapports d'audit du BIG**

Les États membres, le Secrétaire général et la Commission des vérificateurs extérieurs s'appuient sur le BIG pour garantir en permanence l'application de mécanismes efficaces de contrôle interne. La fonction d'audit interne fournit en permanence des données fiables qui sont utiles pour évaluer la performance, maintenir l'intégrité financière et déterminer le degré de conformité aux politiques et procédures. Le plein appui du personnel de direction et son engagement envers des contrôles rigoureux sont des facteurs clés permettant de créer un climat propice à un contrôle interne satisfaisant et bien établi. L'efficacité de la fonction d'audit interne dépend de l'acceptation par les responsables, de leur responsabilité vis-à-vis des mécanismes de contrôle établis, ainsi que de la mise en oeuvre dans des délais raisonnables des recommandations faisant suite aux résultats des rapports d'audit.

Le BIG discute des résultats et des recommandations des audits avec les cadres supérieurs chargés des programmes au cours de l'entretien final, dans le souci d'expliquer les résultats, d'obtenir un accord sur ces résultats et de parvenir à un consensus sur la méthode d'application des recommandations, d'une manière rentable. Cette méthode et la soumission du projet de rapport à des fins de commentaires n'assurent pas seulement l'efficacité de la fonction du BIG, mais confirment aussi que les résultats et recommandations des audits sont transmis au personnel de direction avant d'être présentés à l'approbation du Secrétaire général. Dans plusieurs cas, les points faibles ont été rectifiés avant la finalisation du rapport d'audit et le BIG a tenu compte des commentaires et observations des entités contrôlées lorsqu'il a rédigé la version définitive des rapports d'audit. Le BIG a observé que cette pratique permet d'escompter un accroissement de la transparence, une acceptation plus facile des résultats des audits et la mise en oeuvre des recommandations dans des délais raisonnables. L'Inspecteur général continue d'entretenir une relation de travail professionnelle et efficace avec les responsables des divers secteurs du Secrétariat général pour garantir que les recommandations visant à remédier aux faiblesses qui empêchent l'Organisation d'être rentable et efficace sont appliquées de façon satisfaisante et en temps opportun.

### **D. Suivi des audits**

En ce qui concerne l'application des recommandations du BIG, le taux de réussite est un indice favorable qui permet de déterminer que les services de ce Bureau ont eu des effets continus et positifs sur la rentabilité et l'efficacité générales de l'Organisation. Le système du BIG consistant à suivre les actions menées sur les recommandations constitue un suivi systématique conforme aux dispositions de l'Instruction 95-05. La Commission des vérificateurs extérieurs se repose largement sur les rapports générés par ce système dans son examen annuel de l'efficacité et du degré d'application des recommandations issues des audits. Ce système fournit aussi des informations utiles pour la planification des futurs programmes de travail du BIG. Grâce à ses efforts, le BIG a considérablement contribué à l'établissement par la Commission des vérificateurs extérieurs de rapports d'audit sans réserve pour tous les services du Secrétariat général en ce qui concerne les états financiers de 2007.

Les effets des activités du BIG sur le Secrétariat général sont considérables car ses recommandations visent à accroître la sensibilisation du personnel aux thèmes budgétaires et à faire prendre conscience de la nécessité d'appliquer des mécanismes efficaces de contrôle interne. Les résultats des activités d'audit réalisées par le BIG en 2007 ont donné lieu à cinquante-quatre recommandations visant à améliorer en permanence la performance des programmes, administrer d'une façon responsable les ressources et responsabiliser la direction. Sur ce total, trente-quatre recommandations ont reçu la notation Haut risque, vingt, la notation Risque moyen. Les recommandations formulées par le BIG ont été axées sur la rentabilité et l'efficacité des processus de gestion, l'infrastructure, les applications, la sécurité et les contrôles des Systèmes, la conformité avec les directives du Secrétariat général et le renforcement de la responsabilisation et des résultats, ainsi que sur la nécessité de remédier aux anomalies et d'expliquer les directives, de modifier les procédures désuètes ou d'émettre de nouvelles directives et de répondre aux besoins de formation.

J'ai le plaisir d'annoncer que les recommandations formulées par le BIG pour 2005 et les années précédentes ont toutes été mises en oeuvre et finalisées. Cependant, au moment de l'élaboration du présent Rapport, sur les soixante-quatorze recommandations qui ont été émises pour 2006, treize (18%) sont encore en cours d'application. Sur ces treize recommandations, huit ont reçu la notation Haut risque. Sur les cinquante-quatre recommandations qui ont été formulées pour 2007, quarante-six (85%) qui ont été formulées pour 2007 ont été mises en oeuvre et huit (15%) sont encore en cours d'application, à des degrés divers. Ces recommandations Haut Risque qui sont encore en cours d'application font état de la nécessité d'améliorer les processus de gestion, de renforcer les contrôles internes, la transparence et l'efficacité en vue d'accroître le degré de responsabilisation, d'assurer un enregistrement adéquat et de répondre aux besoins de formation. L'Inspecteur général a été informé par le SAF que les initiatives prises dans le cadre de son projet STAMP aboutiront à une mise en oeuvre satisfaisante de ces recommandations en cours d'application, à l'efficacité des opérations et à l'amélioration de la gestion.

## **E. Services de consultation**

En 2007, des Sous-Secrétaires, plusieurs directeurs et superviseurs ont consulté l'Inspecteur général sur des questions de gestion pouvant présenter un risque pour l'Organisation, sur l'application des recommandations, ainsi que sur d'autres questions de gestion liées au climat dans lequel sont exercés les contrôles internes, y compris la proposition de restructuration organisationnelle, les changements proposés dans les processus de gestion et l'établissement d'orientations et de directives. Le BIG a aussi passé en revue divers projets de manuels et de procédures avant leur distribution et a fait part de ses commentaires.

Les actions entreprises par le BIG sous forme de consultations en cours d'audit interne, de distribution de projets de rapports d'audit à des fins de commentaires avant la soumission du rapport final au Secrétaire général pour approbation, ainsi que de discussions sur les activités opérationnelles actuelles et proposées, d'examen des processus de gestion avant leur distribution ont pour objet de faciliter et d'encourager une communication franche avec le Secrétariat général. Ces initiatives ont non seulement accru l'efficacité et les effets des activités d'audit interne, mais elles ont aussi contribué de façon significative au renforcement des contrôles internes dans l'ensemble du Secrétariat général, ainsi qu'à la mise en oeuvre dans des délais raisonnables des recommandations visant à remédier aux faiblesses signalées. Grâce à ses efforts systématiques, le BIG encourage une gestion responsable des ressources, un climat propice à la responsabilisation et à la transparence ainsi qu'à une amélioration des résultats des programmes à travers le Secrétariat général. Le processus de consultation et d'examen contribue positivement à

la fonction remplie par le BIG en qualité de garant essentiel et permanent d'une structure efficace d'évaluation et de préservation des mécanismes de contrôle interne. Le BIG continue d'exercer des effets positifs cohérents sur la rentabilité et l'efficacité globales du Secrétariat général.

#### **IV. RAPPORTS D'ACTIVITÉS**

Conformément aux dispositions de l'article 114 des Normes générales et de l'Instruction N° 95-05 en date du 8 mai 1995, une synthèse des activités d'audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 a été soumise au Conseil permanent.

#### **V. PARTICIPATION DU BIG AUX RÉUNIONS**

Le BIG participe en qualité d'observateur à diverses réunions du Conseil permanent, de la Commission exécutive permanente du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CEPCIDI) et de la Commission des questions administratives et budgétaires (CAAP). En 2007, l'Inspecteur général et le personnel du BIG ont participé en qualité d'observateurs à diverses réunions de commissions et de groupes de travail du Secrétariat général qui peuvent influencer sur les mécanismes de contrôle interne, y compris du Comité d'adjudication des marchés, de la Commission pour la liquidation des excédents et des actifs obsolètes (COVENT), de la Commission des questions administratives (CAM) et de la Commission STAMP.

L'Inspecteur général rend vivement hommage à la collaboration du Département des services juridiques à des questions qui, à son avis, comportent un risque important pour l'Organisation.

#### **VI. PLAN DE TRAVAIL POUR 2008**

Conformément à l'Instruction N° 95-05, les activités d'audit doivent être axées sur les opérations à très haut risque qui ont les plus grandes chances de compromettre la capacité de l'OEA d'exécuter les mandats qui lui ont été confiés et/ou sur celles qui comportent le plus grand potentiel d'accroissement de la rentabilité, de l'économie et de l'efficacité. Le BIG doit aussi réaliser des audits systématiques et sélectifs des opérations en fonction d'un plan cyclique à long terme qui assure une vérification complète des comptes du Secrétariat général dans des délais raisonnables.

Selon le Plan de travail 2008 (Annexe 3), le BIG mettra l'accent sur les propositions de la Commission des vérificateurs extérieurs, comme il est stipulé dans les Normes générales, et il continuera à privilégier dans ses audits l'examen des activités présentant le risque le plus élevé et de celles qui encouragent l'économie, la rentabilité et l'efficacité des opérations du Secrétariat général. La Commission des vérificateurs extérieurs appuie et approuve cette approche de la planification des activités d'audit.

La connexion OASES des opérations des Bureaux hors siège qui permettra de centraliser et d'améliorer les processus opérationnels et financiers du Secrétariat général n'a pas été effectuée comme prévu, étant donné que les Bureaux hors siège n'utilisent pas tous le système OASES de traitement en ligne des activités financières et ne sont pas en mesure d'exercer les

fonctions OASES requises dans les États membres respectifs. Au moment de l'élaboration du présent rapport, bien que cette connexion ait été établie avec les Bureaux hors siège dans vingt États membres, douze entités, qui, par délégation de pouvoir, effectuent des opérations financières dans les États membres au nom du Secrétariat général, n'avaient pas utilisé le système OASES de traitement en ligne des activités financières. En conséquence, le Coordinateur des bureaux et unités du Secrétariat général dans les pays membres apporte l'appui nécessaire aux transactions financières traitées dans le système OASES selon les besoins. L'Inspecteur général rend hommage aux activités de coordination du Coordinateur des bureaux et unités du Secrétariat général dans les pays membres et au Département des services budgétaires et financiers visant à répondre aux besoins de formation.

Dans le Rapport d'audit 2007, la Commission des vérificateurs extérieurs a de nouveau recommandé que chaque Bureau hors siège soit doté d'un niveau raisonnable d'effectifs en fonction de sa charge de travail et qu'une méthode appropriée de suivi des contrôles internes soit établie dans les Bureaux hors siège. L'Inspecteur général a noté que les changements permanents dus à des départs à la retraite, des démissions ou rotations de personnel mettent à mal la capacité du Secrétariat général de maintenir le degré de compétences nécessaire à l'utilisation du système OASES dans ces Bureaux. Cependant, l'absence d'un programme de visites systématiques sur place de la part du Département des services budgétaires et financiers (DSBF) et le besoin permanent de formation du personnel administratif des Bureaux hors siège continuent d'être une source de préoccupation pour l'Inspecteur général. Le BIG a été informé que l'insuffisance des ressources, ainsi que les modifications planifiées des processus de gestion sont des facteurs qui concourent à limiter la capacité du DSBF de faire face à ces préoccupations.

Le BIG a noté qu'en 2007 les paiements par bons de commande (Objets 2 à 9) qui ont été effectués dans les Bureaux et entités hors siège se sont chiffrés à plus de EU\$31M. Près de 80% de ce montant sont le fait de onze de ces Bureaux et entités. Il convient aussi de noter que le montant du budget autorisé du Fonds ordinaire pour les Bureaux hors siège au titre des dépenses autres que les salaires s'est élevé à moins de EU\$1M en 2007. Le BIG est d'avis qu'en raison du volume des transactions financières réalisées au moyen de Fonds spécifiques, il faut envisager d'utiliser ces Fonds spécifiques pour répondre aux besoins d'un volume supplémentaire de ressources dans certains de ces Bureaux. Le programme de visites systématiques du DSBF dans les Bureaux hors siège à des fins de contrôle et d'examen des transactions financières permettrait de remédier au risque inhérent à la préservation des avoirs et à la tenue des comptes dans ces Bureaux et de réduire le potentiel de déficiences des contrôles internes, y compris de déclaration erronée et de perte d'avoirs. Cette question revêt une importance particulière car non seulement la Commission des vérificateurs extérieurs a formulé une recommandation en 2007, mais elle avait déclaré les années précédentes que le Fonds ordinaire ne devrait pas être pénalisé au titre d'activités liées aux Fonds spécifiques. De plus, l'Inspecteur général est préoccupé par le risque éventuel d'un accroissement des coûts à la charge de l'Organisation si, en raison d'un alourdissement de la charge de travail, le personnel administratif dont les postes sont financés par le Fonds ordinaire envisage de demander un reclassement des niveaux d'emploi qui leur ont été assignés, conformément au mandat conféré par l'Assemblée générale, ainsi qu'une hausse des rémunérations.

Les pistes d'audit efficaces contrôlent la qualité des transactions, montrent le degré de responsabilisation des membres de la direction face aux tâches qui leur sont confiées et sont indispensables au BIG pour déterminer l'opportunité de l'audit. Dans ses rapports, le BIG a fait état de la nécessité pour le système OASES de disposer de pistes d'audit appropriées et il continue d'insister sur le fait que le Sous-secrétariat aux questions administratives et financières

doit régler cette question dans le but d'améliorer la transparence de toutes les transactions traitées dans le système OASES et la responsabilisation.

Outre les questions mentionnées dans le Rapport 2007 de la Commission des vérificateurs extérieurs, de l'avis de l'Inspecteur général, les secteurs à plus haut risque pour le Secrétariat général en 2008 ont trait:

- à la capacité de la politique de RCI d'atteindre les objectifs visés.
- à l'insuffisance des ressources dont a besoin le Secrétariat général pour exécuter ses mandats.
- au caractère inapproprié ou désuet des politiques et procédures
- à l'importance du recours au mécanisme des contrats à la tâche dans tout le Secrétariat général.

En outre, il est nécessaire que le Secrétariat général:

- Adopte un plan de dotation en personnel approprié pour déterminer les besoins de ressources humaines dans tout le Secrétariat général, assorti de niveaux de classement et de définitions d'emploi appropriés.
- Crée un climat propice à des contrôles internes satisfaisants dans les Bureaux hors siège, y compris offrir une formation au système OASES à tout le personnel administratif pour lui permettre d'effectuer les transactions financières administratives nécessaires.
- Mette au point une méthode appropriée d'allocation des ressources des Fonds spécifiques pour pouvoir exercer les fonctions connexes au Siège comme dans les États membres de manière à ce que le surcroît des tâches administratives ne soit pas à la charge du Fonds ordinaire.
- Procède systématiquement à un examen des processus financiers et à des visites du DSBF dans les Bureaux hors siège.
- Améliore le suivi, l'évaluation et la gestion des projets au Siège.

L'adoption des nouvelles Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) qui a été proposée au Conseil permanent en 2007 permettra à l'OEA d'élaborer des rapports financiers comparables à ceux d'organisations internationales analogues, d'adopter les meilleures pratiques et d'établir des rapports financiers plus utiles et plus complets. Les changements les plus importants qui devraient découler de cette nouvelle méthode d'établissement des rapports financiers portent sur la reconnaissance des actifs et passifs, ainsi que l'enregistrement adéquat des recettes et des dépenses. Certains exemples de ces changements figurent ci-dessous.

- Les montants des quotes-parts seront considérés comme des recettes lorsqu'ils seront calculés le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice budgétaire en cours et seront enregistrés dans les sommes à recevoir tant qu'ils n'auront pas été versés en totalité.
- Des gains ou pertes peuvent être réalisés au titre de l'enregistrement des valeurs du marché des investissements et seront pris en compte dans les revenus ou les pertes.
- Les avantages sociaux échus seront imputés au budget pour toute la durée du contrat.
- Les obligations non liquidées ne seront pas comptabilisées dans les éléments de passif parce que l'achat des biens et services n'a pas encore eu lieu.
- Les avances au titre des frais de voyage et autres avances à justifier ne seront pas considérées comme des dépenses tant que le montant effectif des dépenses ne sera pas connu.

- Les montants non dépensés de ces avances seront enregistrés dans les sommes à recevoir (avoirs).

Le SAF a informé l'Inspecteur général qu'en plus du projet d'adoption des Normes comptables internationales du secteur public, il analyse les processus de gestion en ayant pour objectif d'informatiser et d'améliorer divers processus opérationnels, de mettre au point et de distribuer de nouvelles directives et manuels, ainsi que de mettre à niveau le système OASES pour les fonctionnalités des systèmes connexes. Le Sous-secrétariat aux questions administratives et financières a constitué l'équipe chargée du projet STAMP pour diriger le processus de réaménagement et de modernisation des Systèmes de gestion des ressources de l'OEA, y compris des processus administratifs. La création de la Commission STAMP (Projet de réaménagement et de restructuration du Sous-secrétariat aux questions administratives et financières) vise à consolider, moderniser et renforcer les outils administratifs et de communication, pour assurer une plus grande rentabilité, transparence et responsabilisation dans l'exercice des fonctions de ce Sous-secrétariat. En novembre 2007, le Groupe de travail STAMP a présenté à la CAAP le Cadre de gestion des ressources de l'OEA dans lequel il a établi des normes et des prévisions relatives à la gestion des ressources de l'OEA. Le BIG est satisfait des efforts déployés par le SAF pour appliquer les recommandations de l'Inspecteur général visant à améliorer le mécanisme des contrôles internes. Le BIG participe aux réunions de la Commission STAMP et continuera d'y participer et d'en suivre les activités pendant la phase de transition pour assurer non seulement la transparence des opérations et la responsabilisation du personnel, mais aussi la rentabilité, l'efficacité et le bon fonctionnement global de l'Organisation.

L'Inspecteur général approuve les commentaires de la Commission des vérificateurs extérieurs selon lesquels les plans du SAF devraient être communiqués à tous les bénéficiaires aux fins d'une transition sans heurts du modèle périmé de gestion des ressources et des processus de gestion désuets à une infrastructure administrative acceptée, transparente et moderne grâce à la mise à niveau du système OASES en tant qu'outil de gestion pleinement intégré.

Le BIG continuera d'assurer le suivi des actions menées pour mettre en oeuvre les recommandations en attente d'application et des autres activités du SAF en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif qui est d'accroître la transparence de l'infrastructure administrative et de la moderniser, de responsabiliser davantage le personnel et de rendre la gestion des ressources plus efficace. En 2008, le BIG entend évaluer, en fonction du volume disponible des ressources, le degré de conformité du Secrétariat général à la politique de Recouvrement des coûts indirects et au mécanisme d'évaluation et de suivi des projets qui a été mis en place et appliqué pour les programmes et projets de l'OEA, ainsi qu'à certains processus de gestion du SAF. Le BIG s'emploiera aussi à déterminer si la formation aux nouveaux processus opérationnels du SAF offerte aux membres du personnel du SG/OEA est suffisante pour assurer une gestion financière et administrative responsable et à évaluer les activités du DSBF visant à adopter les Normes comptables internationales du secteur public.

## VII. DOTATION EN PERSONNEL

Les ressources disponibles pour les activités d'audit du Bureau de l'Inspecteur général proviennent du Programme-budget du Fonds ordinaire et le BIG est assujéti aux contraintes financières du Secrétariat général. En 2007, les postes du personnel du BIG financés par le Fonds ordinaire ont été les postes suivants: Inspecteur général, trois postes d'auditeurs (P3), un poste d'auditeur débutant (P2) et deux d'auditeurs stagiaires (P1). Les postes vacants qui existaient en 2007 ont tous été remplis. À ces ressources humaines du BIG viennent s'ajouter des titulaires de contrats à la tâche en fonction des ressources disponibles. Le recours à des titulaires de contrats à la tâche qui complètent les ressources du BIG bénéficie au BIG. En 2007, le BIG a également participé au programme de stages.

En 2007, le Secrétariat général a reçu des contributions du Fonds spécifique d'un montant de EU\$62,9M, tandis que les dépenses et les engagements s'élevaient à EU\$55,8M. La Commission des vérificateurs extérieurs a réaffirmé dans le rapport d'audit 2007 que le volume des projets financés par les Fonds spécifiques soulève d'importantes questions concernant la gestion des projets. Elle a aussi réaffirmé que le SG/OEA, de concert avec le BIG, doit mettre au point une méthode pour assurer qu'un volume adéquat de fonds est affecté aux activités de contrôle des audits des contributions du Fonds spécifique. En 2007, le BIG a reçu un montant de fonds pour frais généraux de EU\$57480 provenant du Fonds spécifique afin de défrayer le coût des services du technicien des audits du BIG.

L'Inspecteur général utilise au mieux les ressources disponibles pour obtenir des résultats qui donnent une valeur ajoutée au service que le Bureau fournit au Secrétariat général et aux États membres. L'insuffisance de ressources au titre de ses initiatives stratégiques continue d'occasionner au BIG des difficultés quant à l'exécution de son mandat consistant à maintenir une couverture importante de l'audit dans l'ensemble du Secrétariat général, ainsi qu'à examiner les projets administrés par le Secrétariat général. Le manque de ressources empêche le BIG de répondre correctement aux besoins d'audit du Secrétariat général, de publier les rapports en temps opportun et d'assurer un suivi systématique des recommandations en cours d'application.

Depuis un certain nombre d'années, la Commission des vérificateurs extérieurs comme l'Inspecteur général se déclarent préoccupés par la question des ressources en personnel du BIG et la Commission a recommandé que la demande présentée par l'Inspecteur général pour obtenir des ressources supplémentaires soit examinée en priorité et favorablement. Dans son rapport d'audit 2007, la Commission des vérificateurs extérieurs a formulé des commentaires sur la dotation en personnel et le budget du BIG et a déclaré que, compte tenu de l'importance que revêtent les travaux du BIG pour assurer un système sain de contrôle interne et de l'importance attachée à l'obtention en temps opportun des résultats des audits, il est indispensable de doter le BIG d'un personnel suffisant. Conformément aux recommandations émises en 2006 par la Commission des vérificateurs extérieurs, le Département des ressources humaines et l'Inspecteur général ont collaboré pour répondre aux besoins en personnel du BIG et ont mis au point un plan de dotation en personnel qui a été présenté au Chef de cabinet du Secrétaire général en 2007. Les fonds ne sont pas encore disponibles pour appliquer cette nouvelle structure qui comprend deux postes d'auditeurs principaux. Cependant, la création d'au moins un poste supplémentaire d'auditeur principal, de classe P3, permettrait d'aider l'Inspecteur général à atteindre les objectifs dans des délais raisonnables, lui donnerait une capacité de base et une mémoire institutionnelle, une continuité et une cohérence pour les activités d'audit interne ordinaires et ajouterait une valeur ajoutée globale à l'Organisation.

## **VIII. CRÉDITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE PERMANENTE**

La formation permanente non seulement joue un rôle clé dans l'enrichissement des compétences et des connaissances, mais elle donne aussi aux membres du personnel du BIG les moyens de poursuivre leur carrière dans le but de fournir à l'OEA des services d'audit interne de la plus haute qualité. Tous les cadres du Bureau de l'Inspecteur général sont membres de l'Institut des vérificateurs internes.

Les cadres du BIG reçoivent tous une formation en fonction du volume disponible des ressources. Outre la formation offerte sur place, ils ont reçu une formation spécialisée aux audits internes pour exercer leurs fonctions respectives. Des activités de formation à l'intention des membres du personnel du BIG sont en cours, lesquelles doivent leur permettre de maintenir leur niveau de compétences et de se mettre à jour de l'évolution des techniques de l'audit interne et d'assurer que les membres du personnel reçoivent une formation adéquate qui corresponde aux besoins de leur profession.

Dans son rapport sur les états financiers 2007, la Commission des vérificateurs extérieurs a renouvelé ses recommandations des années précédentes, à savoir qu'un montant de financement suffisant doit être mis à la disposition du BIG pour que son personnel suive des cours de formation et puisse ainsi acquérir chaque année le nombre minimum exigé de crédits de formation permanente.

## **IX. INDÉPENDANCE**

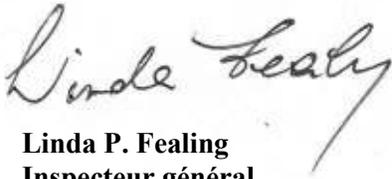
L'Inspecteur général est directement responsable devant le Secrétaire général et ses activités sont régies par les articles des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, l'Instruction N° 95-05 et le Règlement budgétaire et financier, ainsi que par d'autres directives de l'OEA.

La fonction d'audit interne constitue un instrument de contrôle de la gestion qui mesure et évalue l'efficacité des autres mécanismes de contrôle de gestion. Pour garantir l'objectivité de l'analyse des faits et l'impartialité du jugement, le BIG ne participe pas aux procédures opérationnelles ni n'accomplit de tâches quotidiennes liées aux processus de gestion, à l'exception des travaux d'analyse et d'évaluation de ces processus. L'Inspecteur général et les membres du personnel du BIG jouissent d'un accès intégral, gratuit et illimité à l'ensemble des fonctions, activités, opérations, dossiers, biens et employés du Secrétariat général, chaque fois qu'il est jugé nécessaire d'y recourir pour les besoins de la planification et de la réalisation de tout audit jugé indispensable pour exécuter leur mandat. L'Inspecteur général jouit d'une indépendance totale dans la planification des programmes d'audit et de toutes les activités d'audit. Il bénéficie d'une autonomie complète sur le plan technique et de la plus large autonomie de gestion possible. Malgré son indépendance opérationnelle, le BIG fonctionne comme un élément essentiel du Secrétariat général et fournit aux États membres et au Secrétaire général des renseignements objectifs et utiles sur la réalisation des buts et objectifs des États membres et du Secrétaire général.

## **X. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES VÉRIFICATEURS EXTÉRIEURS**

La Commission des vérificateurs extérieurs a formulé des avis “sans réserve” sur les états financiers 2007 des entités du Secrétariat général et a confirmé qu’elle se félicite des progrès accomplis par le Secrétariat général dans la mise en oeuvre de ses recommandations, malgré le volume limité des ressources de l’OEA. La Commission a également indiqué que le contrôle interne sert de ligne de front pour la protection des avoirs et la prévention et détection des erreurs et a déclaré que dans l’ensemble, le système de contrôle interne de l’OEA est efficace.

L’Inspecteur général continue de répondre aux préoccupations exprimées par la Commission des vérificateurs extérieurs et examine ces secteurs préoccupants dans les limites des ressources disponibles. Dans son rapport de 2007, la Commission rend hommage aux résultats que le BIG continue d’obtenir malgré le volume limité des ressources et a encouragé le BIG à poursuivre ses activités permanentes de suivi des audits de manière à ce qu’une action appropriée soit menée sur les recommandations en attente de mise en oeuvre. Elle indique aussi que les effectifs du BIG sont sans doute encore insuffisants compte tenu des nombreuses demandes d’assistance qu’il reçoit et fait état de la nécessité de disposer de fonds pour répondre aux besoins en personnel du BIG, pour assurer le contrôle des audits des fonds spécifiques, la formation permanente du personnel du BIG et l’évaluation par des pairs.



**Linda P. Fealing**  
**Inspecteur général**

**27 août 2008**

**Annexe 1**

<b>Secrétariat général de l'Organisation des États Américains</b>		
<b>No</b>	<b>Bureau de l'Inspecteur général</b>	<b>Type d'audit</b>
<b>ACTIVITÉS D'AUDIT EN 2007</b>		
01/07	Évaluation des risques liés aux processus d'achats et de décaissements et aux états de paie au Siège et dans les Bureaux hors siège administrés par le Sous-secrétariat aux questions administratives et financières.	Opérations
02/07	Rapport d'audit interne sur l'analyse de la pénétration aveugle à distance dans l'environnement de la connexion Internet administrée par le Département des services informatiques et technologiques.	Opérations
03/07	Rapport d'audit interne sur l'analyse de la pénétration éclairée à distance dans l'environnement de la connexion Internet administrée par le Département des services informatiques et technologiques.	Opérations
04/07	Rapport d'audit interne des avances à justifier administrées par le Département des services budgétaires et financiers (DSBF).	Opérations
05/07	Rapport d'audit interne des stocks d'avoirs fixes du SG/OEA enregistrés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.	Opérations
06/07	Rapport d'audit interne de la mise en oeuvre du Programme d'action stratégique concernant le bassin binational du fleuve Bermejo administré par le Département du développement durable.	Conformité
07/07	Rapport d'audit interne du Bureau hors siège au Venezuela	Conformité
08/07	Rapport d'audit interne du Bureau hors siège au Guatemala et de quelques projets	Conformité
09/07	Rapport d'audit interne du Bureau hors siège au Guyana et de quelques projets	Conformité
10/07	Rapport d'audit interne du Bureau hors siège au Nicaragua et de quelques projets	Conformité
<b>2007 INSPECTIONS</b>		
01/07	Rapport d'inspection des fonds pour situations de crise et de la petite caisse au Siège	
<b>2007 ENQUÊTES</b>		
01/07	Rapport d'enquête interne sur la plainte déposée par une ancienne titulaire d'un contrat à la tâche en qualité d'observateur spécial SOC.	
<b>2007 MÉMORANDUMS AYANT POUR OBJET LES CONTRÔLES INTERNES</b>		
SG/OIG-54/07	Mémoire au Directeur du Département des ressources humaines - "Employés engagés d'emblée à un échelon supérieur en 2006 et en 2007"	
SG/OIG-57/07	Mémoire au Directeur du Bureau hors siège au Suriname - "Examen du Bureau hors siège au Suriname"	
SG/OIG-100/07	Mémoire au Directeur du Bureau de gestion des achats - " Observation par le BIG du processus d'appels d'offres le 15 août 2007"	

Secrétariat général de l'Organisation des États Américains		
Bureau de l'Inspecteur général		
2007 Audits, enquêtes, inspections et mémorandums par secteur technique		
Secteur technique	Secteur technique/sujet	AUDIT SG/OEA
Chapitre 2	Rapport d'audit interne du Bureau hors siège au Venezuela	07/07
	Rapport d'audit interne du Bureau hors siège au Guatemala et de quelques projets	08/07
	Rapport d'audit interne du Bureau hors siège au Guyana et de quelques projets	09/07
	Rapport d'audit interne du Bureau hors siège au Nicaragua et de quelques projets	10/07
	Mémorandum au Directeur du Bureau hors siège au Suriname - "Examen du Bureau hors siège au Suriname"	Mémo. 57/07
Chapitre 7	Rapport d'audit interne de la mise en oeuvre du Programme d'action stratégique pour le Bassin binational du fleuve Bermejo administré par le Département du développement durable.	06/07
Chapter 8	Évaluation des risques des liés aux états de paie et aux processus de décaissements et d'achats au Siège et aux Bureaux hors siège administrés par le Sous-secrétariat aux questions administratives et financières.	01/07
	Rapport d'audit interne sur l'analyse de la pénétration aveugle à distance dans l'environnement de la connexion Internet administrée par le Département des services informatiques et technologiques.	02/07
	Rapport d'audit interne sur l'analyse de la pénétration éclairée à distance dans l'environnement de la connexion Internet administrée par le Département des services informatiques et technologiques.	03/07
	Rapport d'audit interne des avances à justifier administrées par le Département des services budgétaires et financiers.	04/07
	Rapport d'audit interne des stocks d'avoirs fixes du SG/OEA enregistrés pendant l'exercice clos le 31 décembre 2007	05/07
	Rapport d'inspection des fonds pour situations de crise et de la petite caisse au Siège	Insp. 01/07
	Rapport d'enquête interne sur une plainte présentée par une ancienne titulaire d'un contrat à la tâche en qualité d'observateur spécial (SOC)	Enq. 01/07
	Mémorandum au Directeur du Département des ressources humaines - "Employés engagés d'emblée à un échelon supérieur en 2006 et 2007"	Mémo. 54/07
Mémorandum au Directeur du Bureau de gestion des achats - "Observation par le BIG du processus d'appels d'offres le 15 août 2007"	Mémo. 100/07	

<b>Annexe 3</b>		
<b>Secrétariat général de l'Organisation des États Américains</b>		
<b>Bureau de l'Inspecteur général</b>		
<b>Plan de travail 2008</b>		
<b>Audit</b>	<b>Secteur technique /sujet</b>	<b>Audit précédent</b>
1	Mission en qualité d'observateur spécial	-
2	Processus d'achats	2003
3	Paievements doubles, encaissements et compes fournisseurs/processus de décaissements	2003
4	Avances au titre des frais de voyage (TEC)	2004
5	Bureau hors siège en Uruguay et quelques projets	2002
6	Bureau hors siège en Équateur et quelques projets	1996
7	Bureau hors siège au Belize et quelques projets	2001
8	Bureau hors siège au Panama et quelques projets	2002
9	Bureau hors siège à Saint-Vincent et quelques projets	2002
10	Bureau hors siège à Trinité et quelques projets	2002
11	Bureau hors siège à Grenade et quelques projets	2001
12	Bureau hors siège au Paraguay et quelques projets	2003
13	Bureau hors siège en Bolivie et quelques projets	2005
14	Quelques projets financés au moyen de fonds FEMCIDI	-
15	Quelques projets financés au moyen de Fonds spécifiques au Brésil, en Argentine et en Colombie	-